

PAI (Principal Adverse Impacts)

Principales Incidences Négatives

EXERCICE 2022 – HMG Finance

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

D'après l'article 4 du règlement (UE) n°2019/2088 du 27/11/2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, complété par les articles 4 à 10 du règlement délégué (UE) n°2022/1288 du 06/04/2022 précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité.

Ce document a pour ambition de permettre aux investisseurs des comparaisons avec d'autres produits financiers à l'aune des PAI. L'implémentation à marche forcée soulève de nombreux problèmes quant à la disponibilité des données environnementales pour les petits émetteurs français. Ce document tentera de satisfaire aux exigences réglementaires malgré l'absence de données. Par conséquent lorsque l'absence de données empêchera de répondre aux obligations ceci sera clairement indiqué.

DISCLAIMER

Ce document fournit des informations aux investisseurs quant au suivi des PAI. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à un objectif de transparence, afin de vous aider à comprendre quels risques extra-financiers sont associés à notre gestion (PAI). Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non dans notre (nos) produit(s). Les détails sur la démarche ESG sont donnés dans le document relatif à l'article 29 de la Loi Énergie Climat (loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019). Nos fonds sont agréés en France et réglementés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les données extra-financières mis à disposition dans ce document émanent de la recherche interne de la société de gestion et de nos fournisseurs de données extra-financières. Notre société de gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} janvier 2023.

Table des matières

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité	1
Démarche ESG	3
Taille de notre structure	3
Résumé	4
Présentation résumée de la démarche générale de l'entité	4
Adhésion de l'entité ou de certains produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte des critères ESG	4
Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	5
Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	14
Politiques d'engagement	14
Références aux normes internationales	14

Démarche ESG

L'intégration et la contribution aux enjeux de développement durable est inscrite au cœur de la mission de notre société de gestion. En effet, notre positionnement spécialisé dans le milieu des petites et moyennes capitalisations, en France et sur les marchés émergents et frontières, fait de notre société de gestion un acteur engagé dans le financement de l'économie réelle. Nous considérons qu'il fait partie de notre devoir de gestionnaire de viser à devenir un acteur expert en matière de gestion de la donnée ESG. C'est dans la poursuite de cet objectif et en respect avec la réglementation française, que nous mettons à disposition de nos clients et du régulateur notre politique ESG, afin d'appliquer les exigences de transparence prévues dans la réglementation.

Taille de notre structure

L'entité dépasse le seuil de 500 millions d'euros (encours au bilan)	
<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON

Résumé

HMG Finance (LEI : 969500060QEJ8808D970) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (PAI). Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HMG Finance.

La présente déclaration relative aux PAI couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Présentation résumée de la démarche générale de l'entité

HMG Finance suit une approche d'investissement unique, value et à contre-courant. Nous sommes spécialisés dans les moyennes et petites capitalisations, en France et sur les marchés émergents et frontières. Nous considérons qu'il fait partie de notre devoir fiduciaire de viser à être ou à devenir l'un des investisseurs français les plus avertis sur les entreprises de nos différents univers d'investissement. HMG Finance fait un travail approfondi sur les facteurs qui affectent les questions de gouvernance. Nous considérons la gouvernance d'une entreprise comme un des piliers centraux de notre décision d'investissement.

Une gouvernance efficace et progressive est d'une importance primordiale pour les entreprises qui prennent des mesures environnementales et sociales. Une bonne gouvernance est importante pour le bénéfice à long terme de nos clients et, dans la mesure du possible, nous assistons en personne aux AGA pour exercer nos droits de vote et influencer la gestion lorsque cela nous semble nécessaire. Nous pensons que cela nous permet de découvrir des informations clés qui ne pourraient pas être obtenues autrement qu'en étant présents. Notre attention portera donc tout particulièrement sur la gouvernance. En raison de la nature des investissements de HMG Finance et de la trop grande absence d'informations quantitatives de qualité sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur ces sociétés, HMG Finance utilise une combinaison de stratégies ESG comprenant la sélection de thèmes d'investissement et l'analyse qualitative. Chaque fois qu'elles sont accessibles et pertinentes, HMG Finance inclut des données quantitatives dans sa démarche ESG. Dans le cadre de son devoir fiduciaire, HMG Finance intègre les aides et analyses externes, notamment par le recours à un fournisseur de données et par le suivi de la liste d'exclusion NBIM.

Adhésion de l'entité ou de certains produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte des critères ESG

Depuis février 2020 HMG Finance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Les PRI sont un organisme indépendant, à but non lucratif, qui encourage les investisseurs à utiliser l'investissement responsable dans le but d'améliorer les rendements et mieux gérer les risques. Cet organisme est soutenu par l'Organisation des Nations Unies, sans pour autant en faire partie. Voici un extrait de la mission des PRI :

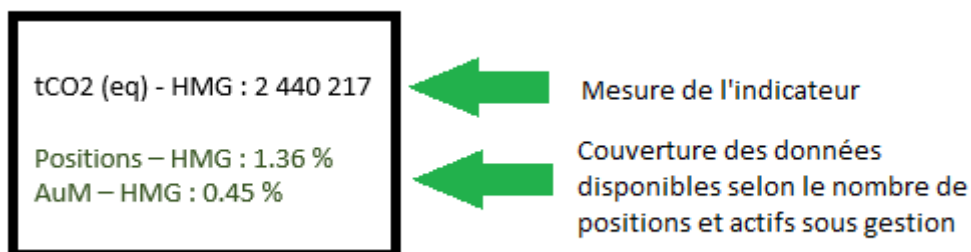
" Nous estimons que la création de valeur à long terme passe par un système financier mondial pérenne et efficace du point de vue économique. Ce système doit récompenser les investissements responsables à long terme et profiter à l'environnement comme à la société toute entière."

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

HMG Finance prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (PAI). Il faut néanmoins distinguer l'entité, HMG Finance, des différents produits financiers qu'elle propose. En effet, selon le produit financier considéré, l'univers d'investissement d'HMG Finance varie grandement et les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ainsi que les risques en matière de durabilité ne sont pas exactement les mêmes.

Compte tenu de la couverture encore insuffisante de notre fournisseur de données en matière d'indicateurs d'incidences négatives pour l'exercice 2022 et par souci de transparence, nous avons choisi d'inclure les données disponibles pour l'exercice 2021 bien que nous n'eussions pas publié de PAI pour l'exercice 2021. De plus, pour offrir une meilleure visibilité sur notre organisation et les produits financiers que nous proposons, nous avons choisi de distinguer les données dont nous disposons pour l'ensemble l'entité HMG Finance, des données spécifiques dont nous disposons pour notre fonds classé article 8 : HMG Découvertes PME. Ainsi, vous pourrez également trouver une déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité pour ce fonds.

Nous avons choisi d'indiquer les couvertures de données dont nous disposons, en pourcentage des positions ainsi qu'en pourcentage des actifs sous gestion, accompagnées d'une mesure adéquate permettant de représenter le positionnement de l'ensemble des investissements de HMG Finance pour chacun des indicateurs considérés. Cette mesure peut se présenter sous la forme d'une note, d'une moyenne, d'un pourcentage, d'une somme ou de tout autre mesure dont nous disposons et qui représente le plus fidèlement possible la situation des investissements sur l'exercice 2022.



Les principales incidences négatives de nos investissements sur les facteurs de durabilité visent à établir les liens existants entre les investissements effectués dans le cadre de l'activité de gestion de HMG Finance et leurs impacts négatifs potentiels sur l'environnement. Par « environnement » nous faisons ici référence à tous les éléments avec lesquels HMG Finance ainsi que les bénéficiaires de ses investissements interagissent, de manière directe ou indirecte, que ce soit des populations, humaines ou non, des infrastructures, des milieux naturels ou artificiels, des sociétés et organisations publiques ou privés ... Autrement dit, nous cherchons à comprendre comment les investissements réalisés peuvent impacter les environnements qui permettent justement aux entreprises bénéficiaires de ces investissements d'être pérennes dans le temps et ainsi d'assurer que les investissements réalisés le soient également. Notre objectif est donc d'évaluer et de hiérarchiser les impacts négatifs des investissements réalisés sur les facteurs de durabilité tels qu'ils sont établis par la commission européenne au travers des règlements SFDR et Taxonomie et ainsi réduire les risques de durabilités liés à ces impacts qui pourraient par la suite avoir une incidence négative sur la rentabilité des investissements effectués.

Dans un souci de transparence et afin de vous aider à y mieux comprendre les tenants et aboutissants des PAI, voici quelques définitions qui pourront vous servir :

Facteurs de durabilité : ce sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La commission européenne a défini 6 facteurs de durabilité, surtout en lien avec l'aspect environnemental des critères extra-financiers (ESG : Environnemental, Social et de de Gouvernance) :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Cette liste n'est pas exhaustive et il existe de nombreux autres facteurs de durabilité, généraliste ou spécifiques à certaines activités, zones géographiques ou populations, certains restant encore à être correctement définis ou même encore non-identifiés.

Les incidences négatives en matière de durabilité : les impacts négatifs des événements et activités liés aux investissements réalisés sur les facteurs de durabilité. Ce sont les fameuses PAI (Principal Adverse Impact).

Les risques en matière de durabilité : les événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Autrement dit, l'impact que peuvent avoir des événements extérieurs en matière de durabilité sur le rendement du produit financier.

La double matérialité : ce phénomène décrit l'interdépendance des incidences en matière de durabilité et des risques en matière de durabilité. Dans cette boucle de rétroaction existante entre ces deux principes, les investissements réalisés impactent les risques en matière de durabilité, eux-mêmes impactant à leur tour la rentabilité des investissements. Cette boucle peut être positive ou négative.

Les indicateurs d'incidence négative : un ensemble d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance établis par la commission européenne, permettant d'évaluer les incidences en matière de durabilité.

Tableau 1

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (année 2022)	Incidences (année 2021)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour le période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions des gaz à effet de serre (GES)	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	tCO2 (eq) - HMG : 2 440 217 Positions – HMG : 1.36 % AuM – HMG : 0.45 %	tCO2 (eq) - HMG : 468 688 716,8 Positions – HMG : 31.29 % AuM – HMG : 36.23 %	tCO2 (eq) : tonnes de CO2 équivalent. Cette mesure permet de comparer toutes les émissions de GES en les rapportant sous forme d'une équivalence en CO2. Le résultat correspond à la somme de toutes les émissions correspondantes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
		Émissions de GES de niveau 2	tCO2 (eq) - HMG : 744 034 Positions – HMG : 1.36 % AuM – HMG : 0.45 %	tCO2 (eq) - HMG : 118 008 503,5 Positions – HMG : 31.29 % AuM – HMG : 36.23 %	tCO2 (eq) : tonnes de CO2 équivalent. Cette mesure permet de comparer toutes les émissions de GES en les rapportant sous forme d'une équivalence en CO2. Le résultat correspond à la somme de toutes les émissions correspondantes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
		Émissions de GES de niveau 3	tCO2 (eq) - HMG : 81 868 125 Positions – HMG : 1.59 % AuM – HMG : 0.60 %	tCO2 (eq) - HMG : 4 835 597 260 Positions – HMG : 40.82 % AuM – HMG : 42.25 %	tCO2 (eq) : tonnes de CO2 équivalent. Cette mesure permet de comparer toutes les émissions de GES en les rapportant sous forme d'une équivalence en CO2. Le résultat correspond à la somme de toutes les émissions correspondantes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
		Émissions totales de GES	tCO2 (eq) - HMG : 85 052 376 Positions – HMG : 1.58 % AuM – HMG : 0.60 %	tCO2 (eq) - HMG : 5 422 294 481 Positions – HMG : 42.86 % AuM – HMG : 45.54 %	tCO2 (eq) : tonnes de CO2 équivalent. Cette mesure permet de comparer toutes les émissions de GES en les rapportant sous forme d'une équivalence en CO2. Le résultat correspond à la somme de toutes les émissions correspondantes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	tCO2 (eq) / M€ - HMG : 10.27	tCO2 (eq) / M€ - HMG : 216.08	tCO2 (eq) / M€ : tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis. Cette mesure permet de rapporter les émissions de CO2 aux montants investis. Le résultat correspond à la	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la

		Positions – HMG : 1.36 % AuM – HMG : 0.45 %	Positions – HMG : 38.10 % AuM – HMG : 39.98 %	moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	couverture de données dont nous disposerons.
3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	tCO2 (eq) / M€ - HMG : 31.11 Positions – HMG : 1.59 % AuM – HMG : 0.60 %	tCO2 (eq) / M€ - HMG : 196.27 Positions – HMG : 42.40 % AuM – HMG : 44.96 %	tCO2 (eq) / M€ : tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de revenus des entreprises investies. Cette mesure permet de rapporter les émissions de CO2 aux revenus générés par les entreprises qui en bénéficient. Le résultat correspond à la moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Nombre de positions – HMG : 1 AuM en € – HMG : 19 534 Positions – HMG : 5.44 % AuM – HMG : 2.15 %	Nombre de positions – HMG : 17 AuM en € – HMG : 345 004 Positions – HMG : 46.03 % AuM – HMG : 47.50 %	Le nombre de positions et les actifs sous gestion correspondant sont donnés directement pour cet indicateur. Le résultat correspond à la somme de tous les investissements correspondants.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
5.Part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Pourcentage - HMG : 81 % Positions – HMG : 1.59 % AuM – HMG : 0.78 %	Pourcentage - HMG : 70 % Positions – HMG : 9.75 % AuM – HMG : 12.73 %	Ici, le pourcentage de l'énergie d'origine non-renouvelable utilisée et/ou produite est indiqué. Plus cette valeur tend vers 0%, plus la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (consommé et/ou produit) est importante. Il est important de noter que cet indicateur agrège les données relatives à la production et à la consommation d'énergie. Il y a davantage de données disponibles en matière de consommation que de production d'énergie. Le résultat correspond à la moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh / M€ - HMG : 0.48 Positions – HMG : 2.27 % AuM – HMG : 1.55 %	GWh / M€ - HMG : 2.77 Positions – HMG : 28.80 % AuM – HMG : 32.96 %	GWh / M€ : GigaWatheure par millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette mesure permet de rapporter la consommation d'énergie au chiffre d'affaires générés par les entreprises qui bénéficient des investissements. Le résultat correspond à la moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.

Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	% des activités – HMG : 0 % Positions – HMG : 0 % PME : 0% AuM – HMG : 0 % ; PME : 0%	% des activités – HMG : 1.43% Positions – HMG : 47.39 % AuM – HMG : 47.96 %	La part des activités des entreprises investies répondant à ce critère est indiqué. Le résultat correspond à la moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	t / M€ - HMG : 268.9 Positions – HMG : 0.22 % AuM – HMG : 0.28 %	t / M€ - HMG : 759.04 Positions – HMG : 3.62 % AuM – HMG : 4.75 %	t / M€ : tonnes de rejets par million d'euros investis. Cette mesure permet de rapporter les émissions de déchets rejetés dans l'environnement aquatique aux montants investis. Le résultat correspond à la moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	t / M€ - HMG : 1315.42 Positions – HMG : 1.13 % AuM – HMG : 0.70 %	t / M€ - HMG : 8 884.40 Positions – HMG : 17.46 % AuM – HMG : 20.77 %	t / M€ : tonnes de rejets par million d'euros investis. Cette mesure permet de rapporter les émissions de déchets dangereux ou radioactifs aux montants investis. Le résultat correspond à la moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	HMG : 4.31 % (p) ; 6.94% (AuM) Positions – HMG : 42.18 % AuM – HMG : 42.91 %	HMG : 4.31 % (p) ; 7.10 % (AuM) Positions – HMG : 48.53 % AuM – HMG : 49.10 %	La part des investissements correspondants est rapportée sous forme de pourcentage des positions (p) et des actifs sous gestion (AuM). Le résultat correspond à la somme de tous les investissements correspondants.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans les sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	Moyenne – HMG : 0.40 Positions – HMG : 33.11 % AuM – HMG : 36.19 %	Moyenne – HMG : 0.61 Positions – HMG : 33.11 % AuM – HMG : 36.19 %	Note moyenne des entreprises bénéficiant des investissements allant de 0 à 1. Plus la note est élevée, plus ces mécanismes font défaut. Le résultat correspond à la moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Moyenne – HMG : 0.295 Positions – HMG : 0.45 % AuM – HMG : 0.15 %	Moyenne – HMG : 0.167 Positions – HMG : 11.11 % AuM – HMG : 11.50 %	Note moyenne des entreprises bénéficiant des investissements allant de 0 à 1. Plus la note est élevée, plus l'écart est important. Le résultat correspond à la moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio/femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Moyenne – HMG : 0.41 Positions – HMG : 7.03 % AuM – HMG : 6.36 %	Moyenne – HMG : 0.38 Positions – HMG : 36.73 % AuM – HMG : 39.75 %	Note moyenne des entreprises bénéficiant des investissements allant de 0 (absence de femmes) à 1 (absence d'hommes). Une note de 0.5 correspondant à la parité. Le résultat correspond à la moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.

14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Moyenne – HMG : 0 Positions – HMG : 41.50 % AuM – HMG : 42.65 %	Moyenne – HMG : 0 Positions – HMG : 48.30 % AuM – HMG : 48.55 %	Note moyenne des entreprises bénéficiant des investissements allant de 0 en cas d'absence de participation à 1 en cas de participation à ces activités controversées. Le résultat correspond à la moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
---	--	---	---	---	---

Tableau 2

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences (année n)	Incidences (année n-1)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour le période de référence suivante
--------------------------------------	---	-------------------	----------------------	------------------------	-------------	--

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Émissions	4. Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs Émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	Moyenne - HMG : 0.418 Positions – HMG : 27.66 % AuM – HMG : 23.53 %	Moyenne - HMG : 0 Positions – HMG : 0 % AuM – HMG : 0 %	Note moyenne des entreprises bénéficiant des investissements allant de 0 en cas d'absence d'initiatives à 1 pour celles ayant pris les initiatives nécessaires. Le résultat correspond à la moyenne parmi toutes les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
-----------	--	---	---	---	---	---

Tableau 3

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences (année n)	Incidences (année n-1)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour le période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Questions sociales et de personnel	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée 2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	1. Moyenne pondérée – HMG : 0.19 2. Moyenne pondérée – HMG : 0.04 Positions – HMG : 48.07 % AuM – HMG : 48.53 %	1. Moyenne pondérée – HMG : 0.16 2. Moyenne pondérée – HMG : <0.001 Positions – HMG : 48.07 % AuM – HMG : 48.53 %	Le résultat est obtenu en multipliant le nombre d'incident par la valeur des investissements dans les entreprises correspondantes divisée par la somme des investissements dans les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
Droits de l'homme	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée	Moyenne pondérée – HMG : 0.017 Positions – HMG : 48.07 % AuM – HMG : 48.53 %	Moyenne pondérée – HMG : 0.017 Positions – HMG : 48.07 % AuM – HMG : 48.53 %	Le résultat est obtenu en multipliant le nombre d'incident par la valeur des investissements dans les entreprises correspondantes divisée par la somme des investissements dans les entreprises couvertes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	% - HMG : 8.02 % Positions – HMG : 48.07 % AuM – HMG : 48.53 %	% - HMG : 8.49 % Positions – HMG : 48.07 % AuM – HMG : 48.53 %	Le résultat correspond au pourcentage des entreprises couvertes présentant des lacunes.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.

17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements	Condamnations – HMG : 10 Montant – HMG : 0 euros Positions – HMG : 48.07 % AuM – HMG : 48.53 %	Condamnations – HMG : 11 Montant – HMG : 42 555 407 euros Positions – HMG : 48.07 % AuM – HMG : 48.53 %	Les résultats correspondent au nombre total de condamnations et au montant total des amendes correspondantes en euros.	Les mesures prévues pour les périodes de références suivantes dépendront de la couverture de données dont nous disposerons.
--	---	---	--	--	---

Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Pour l'instant il y a trop peu de données relatives aux PAI qui sont fournies par les émetteurs eux-mêmes ou bien par notre fournisseur de données.

Il nous est pour l'instant impossible de hiérarchiser les PAI avec autant de données manquantes.

Politiques d'engagement

La politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site web à la rubrique « Investissement Responsable ».

Lien direct :

<https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/Politique%20d'engagement%20actionnarial.pdf>

Références aux normes internationales

Conventions d'Oslo et d'Ottawa : liste d'exclusion concernant les armes controversées

https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/HMG_FINANCE_Liste_exclusion_armes_controvers%C3%A9es.pdf

Le charbon thermique (utilisé pour produire de l'énergie) : notre lettre d'engagement concernant le charbon

https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/HMG_FINANCE_Lettre_engagement_investissements_charbon_thermique.pdf

Notre engagement avec les PRI

https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/RI%20Policy_20200124_Comp.pdf